

**Concept de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise  
dans les PME Algériennes:  
entre une perception floue et une représentation  
controversée**

**Ahmed ATIL**

Assitant Professor, ESC- Rennes School of Business, France

**Abdelouahab DADENE**

Maître de conférences classe «A», université d'Ouargla, Algérie

**Youcef HAMIDI**

Maître de conférences classe «A», Université de Médéa, Algérie

---

**Abstract**

In recent years, successive Algerian governments have become increasingly interested to SMEs and entrepreneurship. Today, in view of the important role that SMEs occupies in the industrial fabric, it can't be excluded from the analysis and debate on social and environmental responsibility (CSR). But despite these advantages, the majority of Algerian SMEs grant very little interest in social and environmental commitment. In fact, these SMEs have structures that often do not allow them to respond effectively to social and environmental problems they face. The objective of our work is to study the perception of the concept of CSR in Algerian SMEs. Our approach is purely exploratory and is based on a quantitative study conducted with 86 SMEs. The research results have allowed us, first, to identify the perception of the concept of CSR, and then develop, based on the perception of leaders, types of clusters, finally, to propose a scheme of analysis of these practices to a diagnosis of the environmental commitment of Algerian SMEs.

**Keywords:** Corporate Social Responsibility, SMEs, Survey

## Résumé

Ces dernières années, les gouvernements algériens successifs ont accordé un intérêt croissant aux PME et à la création d'entreprise. Aujourd'hui, en égard à la place importante que la PME occupe dans le tissu industriel, elle ne peut pas être exclue des analyses et débats concernant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE). Mais en dépit de leurs atouts, les PME algériennes dans leur majorité n'accordent que très peu d'intérêt à l'engagement social et environnemental. Ces PME ont, en effet, des structures qui ne leur permettent pas souvent de répondre efficacement aux problèmes sociaux et environnementaux auxquels elles sont confrontées. L'objectif de notre travail est d'étudier la perception de la notion de la RSE dans les PME Algériennes. Notre approche est purement exploratoire; elle repose sur une étude quantitative réalisée auprès de 86 PME. Les résultats de la recherche nous ont permis, d'abord, d'identifier la perception de la notion de la RSE, ensuite, d'élaborer, en fonction de la perception des dirigeants, des typologies de groupes de PME, enfin, de proposer un schéma d'analyse de ces pratiques permettant un diagnostic de l'engagement environnemental des PME algériennes.

**Mots clés:** Responsabilité Sociale de l'Entreprise; PME; Enquête

## Introduction

Depuis plus d'une décennie, on assiste à une remise en cause du management « classique » dans les entreprises algériennes. Confrontées à la compétition internationale du fait du choix pour une économie de marché, le développement de ces entreprises, leur pérennité, supposent une compétitivité imposant un changement organisationnel et une gestion plus stricte des actifs matériels et humains, ainsi qu'une prise en charge de la dimension environnementale et sociale en tant que démarche volontaire sinon contraignante du fait du dispositif institutionnel.

La problématique de la responsabilité sociale de l'entreprise nous impose de préciser un concept difficile à cerner sur le plan théorique et pratique, car la notion de la RSE relève, généralement, d'une logique sociale et cognitive. La démarche d'analyse de la perception de la RSE dans les PME algériennes est d'autant plus complexe

qu'elle porte sur une économie en développement dans des dispositions contextuelles relatives au processus de transition.

Aujourd'hui, les PME algériennes sont au centre des politiques industrielles et des préoccupations politiques soucieuses de préserver et de développer l'emploi. Mais en dépit de leurs atouts, les PME algériennes dans leur majorité n'accordent que très peu d'intérêt à l'engagement social et environnemental. Ces PME ont, en effet, des structures qui ne leur permettent pas souvent de répondre efficacement aux problèmes environnementaux auxquels elles sont confrontées. Une des hypothèses formulées pour expliquer ce manque d'engagement environnemental dans la PME algérienne postule qu'au-delà des contraintes propres à cette catégorie d'entreprises, celles-ci n'ont pas bénéficié d'un accompagnement adéquat susceptible de soutenir leur démarche d'engagement environnemental. Notre hypothèse est plutôt basée sur la faite que cet accompagnement ne peut être assuré sans une connaissance parfaite de la réalité sociale et environnementale des PME.

En d'autres termes, dans une approche de développement durable où l'accompagnement est un préalable à tout engagement dans une gestion responsable, la pertinence et l'efficacité de cet engagement sont désormais étroitement dépendantes de la connaissance des pratiques responsables des PME et plus particulièrement la perception des managers des PME de la notion de la « Responsabilité Sociale de l'Entreprise ».

### **Problématique et hypothèse de recherche:**

Notre étude a pour objectif d'analyser la notion de la RSE dans les PME algériennes. La question qui oriente notre recherche est de savoir quelle est la perception ou plus précisément la (définition - représentation) de la notion de la RSE chez les dirigeants des PME. En d'autres termes, notre recherche porte sur la manière dont les dirigeants de PME perçoivent le concept de la RSE.

Notre choix des dirigeants se justifie par plusieurs raisons. Dans la structure des PME, le principal acteur est incontestablement le dirigeant, souvent dirigeant-propriétaire voire aussi entrepreneur. Aussi, l'importance du dirigeant dans le cadre de la recherche en PME est souvent relevée dans la littérature. Cette approche est d'autant plus

légitime en raison de l'importance des dirigeants de PME dans le fonctionnement de leur entreprise. Le dirigeant de PME est un acteur central dans la mise en place de la politique de l'entreprise.

Notre hypothèse principale est la suivante: « connaître la perception de la notion de la RSE des dirigeants permet une meilleure conduite de tout programme d'intégration de l'approche RSE dans l'entreprise ». En d'autres termes, « une meilleure perception ou représentation du concept de la RSE permet aux dirigeants des PME de mettre en place plus efficacement toute démarche d'intégration ou de mise à niveau d'une gestion plus responsable ». Cette hypothèse nous amène à poser deux questions et à formuler par conséquent notre problématique:

1. Quelle perception ont les dirigeants des PME du concept de la RSE ?  
(définition, dimensions, composantes ....)
2. Quelle représentation ont les dirigeants des PME de la notion de la RSE ?  
(nature de responsabilité, importance accordée, approche d'intégration ...)

Afin de répondre à ces questions et pouvoir à la fois analyser la perception et la représentation de la RSE dans les PME algériennes, nous adoptons une approche essentiellement exploratoire. Notre étude est réalisée à l'aide d'une enquête par un questionnaire adressé à plus de 86 PME. Les données recueillies ont été traitées par des analyses statistiques conduisant à la mise en évidence d'une typologie d'entreprises réparties sous forme de classes. Ces classes sont élaborées en fonction de la nature des dimensions et le degré d'importance accordés aux préoccupations sociales.

L'objectif de cette typologie est double: d'une part, permettre la mise en évidence de plusieurs groupes de PME ayant des pratiques similaires au regard des critères comme la taille de la PME, le secteur d'activité...etc, d'autre part, faciliter le diagnostic de toute démarche d'intégration de la RSE en fonction du groupe d'appartenance.

La première partie vise à mettre en revue l'émergence et les définitions du concept, ainsi que le cadre théorique de la RSE. La seconde partie présente les résultats de l'étude empirique auprès des dirigeants des PME.

## **1. La Responsabilité sociale ou sociétale : Notion et évolution**

Le terme « RSE » est un concept qui donne toujours lieu à débat. Au préalable, s'agit-il de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, de Responsabilité Sociale et Environnementale ? Aussi, le « S » renvoie-t-il plutôt une responsabilité qui serait Sociale ou « Sociétale » ? Dans notre étude, nous faisons le choix d'utiliser le terme de responsabilité sociale et non pas sociétale. La revue de la littérature spécifique à la recherche en sciences de gestion sur ce thème de la RSE permet de noter que le terme de « social » est largement employé dans les recherches anglo-saxonnes, au détriment du terme « sociétal ». En effet, même si le terme « sociétale » a une signification plus large dans le contexte français, dans le vocabulaire anglophone, social est à considérer dans son sens le plus large possible. Ce terme désigne aussi bien la responsabilité sociale interne à l'entreprise envers l'ensemble des salariés, que la responsabilité sociale envers la communauté.

Le concept de la RSE intrigue par son ambiguïté et le nombre d'interprétations qu'il peut susciter (Laarraf. 2010). Afin de clarifier et de réduire cette ambiguïté, nous proposons de présenter un bref rappel historique, les multiples fondements théoriques et les principales définitions se rattachant à des champs disciplinaires différents. Enfin, nous concluons en précisant la définition retenue dans le cadre de notre recherche.

### **1.1 Aperçu historique de la RSE**

Ce détour historique nous semble avoir une valeur particulière dans un contexte où la notion de RSE reste floue, et où la signification de ce concept reste en partie à construire (Acquier, Aggeri. 2004). Souvent, on associe la RSE au développement durable ou encore à l'écologie alors que le concept de la RSE a vu le jour bien avant ces phénomènes.

Dans ce qui suit nous allons nous intéresser à l'historique de ce concept et aux diverses acceptions auxquelles il a donné lieu. Ces différences d'acception reflètent la « complexité » de la RSE, d'où les difficultés pour la définir.

La responsabilité sociale de l'entreprise n'est pas un thème nouveau (Henderson, 2005; Pasquero, 2006). Dès les années trente, la question de la morale des dirigeants et des codes de conduite surgit avec les

travaux de Berle et Means (1932) et Barnard (1938). Les années cinquante seront marquées par une multitude d'articles et d'ouvrages sur ce thème. Le débat se développe autour d'une controverse sur l'existence ou non d'une responsabilité sociale de l'entreprise qui marque cette époque avec une opposition virulente (Pasquero, 2005). Selon cet auteur, la responsabilité de l'entreprise n'est envisageable que par rapport à ses actionnaires.

Considéré comme le « père fondateur » du concept de la RSE, c'est à partir des travaux de Bowen (1953) qu'émerge la notion de RSE dans la gestion des entreprises. Dans son ouvrage, *Social Responsibilities of the Businessman*, Bowen avance que les entreprises doivent intégrer la dimension sociale dans leur stratégie. Bien que les premiers travaux datent des années trente, le concept de la responsabilité sociale a pris son véritable essor vers la fin des années soixante. Mais ce sont les contributions de Carroll (1979, 1995) qui ont apporté d'importants éléments en matière de responsabilité sociale avec la proposition d'un nouveau concept «corporate social performance», la Performance sociale de l'Entreprise (PSE). Ses réflexions ainsi que celles de Clarkson (1995) montrent que le concept de PSE peut être appliqué en utilisant un système fondé sur les relations de l'entreprise avec les individus et les groupes concernés par ses activités et ses objectifs.

Selon Wood et Jones (1995), le modèle de performance sociale des entreprises de Carroll (1979) repose sur trois dimensions représentées sur trois axes. La première dimension montre sur un premier axe quatre types de responsabilités: économique, légale, éthique et discrétionnaire. Le deuxième axe représente les courants philosophiques en management et le troisième représente les contextes sociaux particuliers. Dans la majorité des travaux académiques, on ne revient que sur les différents types de responsabilités de ce modèle, représentées en pyramide. La responsabilité légale consiste à rendre comptes par rapport aux exigences de la loi.

La responsabilité éthique soumet l'activité économique à des obligations éthiques constituant des pratiques socialement construites et soutenues. La responsabilité discrétionnaire consiste en toutes formes de responsabilité qui va au-delà de la responsabilité morale obligatoire.

Selon Carroll (1979) la RSE est un concept qui regroupe « l'ensemble des obligations que l'entreprise a vis-à-vis de la société - qui englobe- les catégories économiques, légales, éthiques et discrétionnaires. ». Cette définition est consensuelle dans la mesure où elle reconnaît, tout en acceptant d'autres formes de légitimité, la suprématie de la responsabilité économique. La responsabilité économique consiste à produire les biens et services réclamés par la société afin d'en tirer profit. La responsabilité légale s'attache à la conformité aux lois en vigueur, tandis que la responsabilité éthique concerne les actions non codifiées juridiquement mais attendues par la société. Enfin, la responsabilité discrétionnaire est laissée à la libre appréciation du manager.

Cette définition générale propose une graduation des responsabilités depuis celles que l'on ne peut éviter comme les obligations règlementaires et économiques à celles que l'on peut entièrement choisir comme la responsabilité éthique et surtout discrétionnaire. De fait «chacun de ces niveaux dépend de celui qui le précède» (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007). Carroll, grâce à son modèle, pense synthétiser l'historique des revendications de la société à l'égard de l'entreprise.

Par ailleurs, Wood (1991) définit la PSE: « comme étant une configuration d'entreprise où les principes de responsabilité sociale, les processus de rétroaction sociale et les résultats observables concourent à tisser les liens entre l'entreprise et la société». L'auteur propose un modèle à trois dimensions: motivation, action et résultat. Ces dimensions donnent, en incluant les principes structuraux de la responsabilité sociale, des sous dimensions aux niveaux: individuel, organisationnel et institutionnel (Wood et Jones, 1995).

L'examen de ces deux modèles nous mène à évoquer les divers courants de pensée de la RSE. Gendron (2000) a repris la typologie des parties prenantes de Donaldson et Preston (1995), pour avancer que la RSE s'est développée d'après trois courants de pensée:

-Le «Business Ethics» à dominante normative donne à l'entreprise une mission et objectif sociaux et moraux ;

-Le «Business and society» est un courant descriptif qui vise à analyser, d'un point de vue opérationnel, les pratiques et les démarches

des entreprises. Ici est soutenue la thèse qui fait de l'entreprise et de la société deux entités en synergie, en interaction continue et donc non cloisonnées ;

- Le «Social issues management» est dédié à l'étude des impacts des démarches RSE sur la performance de l'entreprise. Ce courant de pensée fait du concept de la RSE un facteur d'amélioration de la performance de l'entreprise.

## **1.2 Les dimensions de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise**

Un examen de la littérature montre que la RSE est un concept aux significations multiples générées par différentes façons de définir le terme même de la RSE. Selon Dahlsrud (2006), il y a 37 définitions académiques de la RSE qui mettent en avant ses principales catégories et objectifs, ainsi que le type de réponses proposées par les entreprises – qu'elles soient « nécessaires », « attendues » et « désirées » afin de dépasser la seule performance économique (Carroll, 1979, 1991, 2010).

La RSE dépasse le cadre économique et réglementaire, regroupe des activités volontaires, qui prennent en compte le système social dans son ensemble et qui ouvrent la voie à la sensibilité sociale (Ackermann et Bauer, 1976). A cet égard, Alexander Dahlsrud a rassemblé les définitions de la RSE et les soumet à une analyse constante destinée à identifier leurs problèmes communs et des particularités.

L'analyse a montré qu'il existe un nombre de 5 dimensions qui concentrent toute la gamme des sens du concept. Les dimensions identifiées dans 37 définitions de la RSE proposée dans la littérature par 37 auteurs entre 1980-2003, sont présentées dans le tableau suivant (A. Dahlsrud. 2006).

Dimensions	La définition est codée à la dimension si elle se réfère à	Exemples de phrases
La dimension environnementale	L'environnement naturel	«Un environnement plus propre» «Gérance environnementale» «Les préoccupations environnementales dans les opérations commerciales»
La dimension sociale	La relation entre les entreprises et la société	«Contribuer à une société meilleure» «Intégrer les préoccupations sociales à leurs activités commerciales» «Examiner toute la portée de leur impact sur les communautés»
La dimension économique	Aspects Socio-économique ou financier, y compris la description RSE en termes d'opérations commerciales	«Contribuer au développement économique» «La préservation de la rentabilité des opérations commerciales»
La dimension des parties prenantes	Intervenants ou groupes Parties prenantes	«L'interaction avec leurs parties prenantes» «Comment les organisations d'interagir avec leurs employés, les fournisseurs, les clients et les communautés » «Traiter les parties prenantes de l'entreprise»
La dimension volontaire	Les actions non prévues par la loi	«Fondée sur des valeurs éthiques » «Au-delà des obligations légales, Volontaire»

**Tableau 1:** The five dimensions, how the coding scheme was applied and example phrases (A. Dahlsrud. 2006)

D'après cette étude, l'analyse de la notion de la RSE montre que la dimension environnementale est moins présente dans les définitions du concept RSE. Cette absence pourrait être expliquée par le fait que la littérature n'a pas inclus cet aspect dans les définitions initiales. Aussi, la dimension environnementale est une composante à part entière du concept de la RSE.

Par ailleurs, quelle que soit la dimension prise en compte dans les définitions, le concept de la RSE reste une série de questions sur la façon dont, par ses actions, une société peut être évaluée correctement

sur l'impact qu'elle produit en matière sociale, économique et environnementale.

Pour une illustration adéquate de la multitude des compréhensions de la notion de RSE et des dimensions définies par eux, nous reproduisons ci-dessous une partie des définitions proposées par différents auteurs ou des organisations internationales:

### **1.3 Y-a-t-il une définition de la RSE ?**

Même aujourd'hui, après plus de cinquante ans de recherche, la réponse à cette question n'est pas définitive, dans la mesure où la définition et la délimitation du concept RSE restent encore l'objet de controverses et de divergences conceptuelles.

Si la RSE a traditionnellement été définie en tant que modèle philanthropique, plusieurs organismes ont proposé différentes définitions avec des points en commun considérables.

Bien qu'une vaste gamme de définitions potentielles soit disponible, celle que la Commission européenne a présentée dans son Livre vert est la plus souvent utilisée. Dans ce le Livre vert, la RSE est définie comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes »<sup>(1)</sup>.

Bien que très concise, cette définition fait référence clairement au sens large du terme de la RSE. Malgré le terme anglais de corporate social responsibility, la RSE couvre les préoccupations sociales et environnementales qui doivent être intégrées dans la stratégie et les opérations commerciales. La Commission européenne s'est orientée vers le concept volontaire de la RSE. L'importance de la manière dont les entreprises interagissent avec leurs parties prenantes internes et externes est également soulignée.

La définition de la Commission européenne était et demeure toujours un stimulant pour de nombreux acteurs concernés par le procès de la RSE, à proposer leurs propres définitions ou à contribuer à son interprétation. Nous allons en présenter seulement quelques-unes avec le constat évident qu'il manque encore une définition

---

(1) Livre vert. Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises, COM(2001) 366 final, 18 juillet 2001.

normative complète, capable de la meilleure des façons de « réconcilier » tous les points de vue très souvent en désaccord.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) propose une définition descriptive en estimant que la RSE peut signifier différentes choses pour différents groupes, secteurs et intervenants et qu'elle est toujours en évolution. L'OCDE considère qu'on «s'entend en général pour dire que les entreprises dans une économie globale sont souvent appelées à jouer un plus grand rôle, au-delà de celui de création d'emplois et de richesses et que la RSE est la contribution des entreprises au développement de la durabilité; que le comportement des entreprises doit non seulement assurer des dividendes aux actionnaires, des salaires aux employés et des produits et services aux consommateurs, mais il doit répondre également aux préoccupations et aux valeurs de la société et de l'environnement»<sup>(2)</sup>.

Le Business for Social Responsibility (BSR) définit la RSE comme des pratiques d'affaires qui «renforcent la responsabilisation et respectent les valeurs sur le plan de l'éthique dans l'intérêt de tous les intervenants». Le BSR propose également que des « pratiques d'affaires responsables respectent et préservent l'environnement naturel » et qu'en « aidant à améliorer la qualité de vie et les occasions d'affaires, les pratiques d'affaires responsables donnent le pouvoir aux gens et permettent d'investir dans la collectivité où l'entreprise œuvre. Si la RSE est abordée de façon globale, elle peut livrer les plus grands avantages à l'entreprise et aux intervenants lorsqu'elle est intégrée dans la stratégie et l'exploitation de l'entreprise »<sup>(3)</sup>.

The World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) intègre la RSE dans un contexte de développement durable. Selon le WBCSD, la RSE est «l'engagement continu des entreprises à agir correctement sur le plan de l'éthique et de contribuer au développement économique, tout en améliorant la qualité de vie de ses employés et de leurs familles, de la collectivité locale et de l'ensemble de la société»<sup>(4)</sup>.

---

(2) Voir : [www.oecd.org/home](http://www.oecd.org/home)

(3) Voir : <http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/csr-rse.nsf>

(4) Voir : [www.wbcsd.org](http://www.wbcsd.org)

Le Canadian Business for Social Responsibility (CBSR) définit la RSE comme «l'engagement d'une entreprise à opérer dans un milieu de durabilité économique et environnementale tout en reconnaissant les intérêts de ses intervenants. Les intervenants comprennent les investisseurs, les clients, les employés, les partenaires d'affaires, les collectivités locales, l'environnement et l'ensemble de la société ». Le CBSR aussi précise que la «RSE va au-delà des bonnes œuvres telles que le bénévolat et la charité »<sup>(5)</sup>.

Cependant on peut conclure que dans toutes les définitions dominant un nouveau lien - connu comme Triple Bottom Line. Le concept Triple Bottom Line est la transposition de la notion de développement durable en entreprise par l'évaluation de la performance de l'entreprise sous trois angles : social : conséquences sociales de l'activité de l'entreprise pour l'ensemble de ses parties prenantes (People) ; environnemental : compatibilité entre l'activité de l'entreprise et le maintien des écosystèmes (Planet) et économique (Profit). En général, les quelque points communs de la définition du concept RSE sont les suivants : (Rodié. 2007)

- La RSE est évaluée sur sa capacité à contribuer effectivement à la réalisation des buts sociaux, environnementaux et économiques;
- La RSE se réfère au rôle des affaires au sein de la société ainsi qu'aux attentes de la société par rapport à l'entreprise;
- La RSE suppose que les entreprises contractent volontairement des obligations qui dépassent le cadre réglementaire;
- La RSE sous-entend une attention centrée sur les conséquences sociales des activités dans le domaine des affaires, qu'elles soient positives ou négatives;
- La RSE se réfère aux activités régulières de l'entreprise et non pas à ses actions philanthropiques;

## **2. L'étude empirique sur le terrain**

Nous avons mené une enquête exploratoire auprès de 86 PME algériennes de janvier 2012 à Mai 2012. A ce titre, nous avons utilisé un questionnaire adressé aux managers responsables des PME. Le questionnaire aborde trois grands thèmes : le premier thème est

---

(5) Voir : <http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/csr-rse.nsf>

consacré au profil général des PME et des dirigeants. Le deuxième thème a pour objectif d'analyser la perception des dirigeants des PME de la notion de la RSE. Le troisième thème permet d'identifier le degré de préoccupation ou d'importance accordée par les dirigeants à l'intégration de la notion de la RSE dans la gestion des PME .Les résultats ont été analysés par le logiciel « SPAD Data Mining »<sup>(6)</sup>.

### **2.1. Méthodologie de l'étude empirique**

Pour la réalisation de notre étude empirique, nous avons opté pour une démarche qui consisté à interroger les dirigeants des PME. Cette démarche est basée sur une enquête par questionnaire administré principalement par voie de Mail électronique. Les questions portent sur les pratiques des PME en matière de perception de la notion de la RSE par des dirigeants, ainsi que l'importance accordée par ces derniers à la démarche d'intégration de la notion de la RSE.

A partir des réponses aux questionnaires des 86 PME, nous avons pu constituer une base de données de 23 variables. Les variables étaient, pour la majorité, de type qualitative (Nominale). Ensuite, et à l'aide du logiciel SPAD, la base de données a été sommairement traitée par des tris à plat et tris croisés, et principalement analysée par la méthode (ACM) - Analyse des Correspondances Multiples - afin de permettre l'élaboration des typologies. Le choix d'analyser notre base de données par la seule méthode (ACM), s'explique par la volonté d'élaborer une typologie permettant une classification des PME en fonction d'une part, de la nature de la perception de la RSE, et d'autre part, du niveau d'importance ou de préoccupation accordée par les managers des PME à la notion de la RSE (Très important ou Pas du tout important).

En effet, à l'aide d'une représentation des relations entre l'ensemble des variables nominales actives, nous avons pu définir une cartographie (Mapping) qui présente les positions des entreprises selon leurs réponses.

### **2.2. Synthèse des résultats de l'étude empirique**

---

<sup>(6)</sup> Logiciel d'analyse statistique de données «COHERIS-SPAD 7.4».

Dans cette synthèse empirique, nous présentons dans un premier temps le profil de l'échantillon à travers la structure des PME par le secteur d'activité, la taille et le degré de préoccupation des dirigeants par la RSE.

**a) La structure de l'échantillon par secteurs d'activités :**

La structure de notre échantillon est composée principalement de PME du secteur de bâtiments et des travaux publics, de l'agriculture et de l'industrie. Cependant, les PME du secteur des services représentent seulement 17%. (Tableau2).

**Tableau 2 :** Le nombre des PME par secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Nombre de PME	Pourcentage (%)
Agriculture	12	14%
Industrie	22	26%
Bâtiments et travaux publics	35	41%
Services (Transport et communication, Hôtel, café et restaurant ....)	17	20%
Total	86	100%

**b) La structure de l'échantillon par la taille de la PME :**

La lecture du tableau 1b fait apparaître deux éléments importants :

- une forte concentration des très petites entreprises
- une faiblesse de la présence des moyennes entreprises.

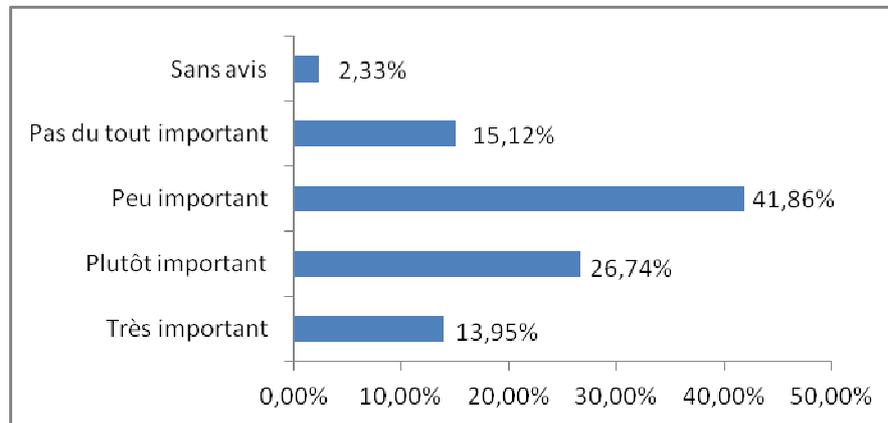
Ces deux éléments sont des caractéristiques révélatrices de la composition de la population des PME en Algérie.

**Tableau 3:** Le nombre des PME par nombre de salariés

Taille de PME	Nombre de PME	Pourcentage (%)
Très petite entreprise (de 0 à 10 salariés)	40	47%
Petite entreprise (de 10 à 49 salariés)	28	33%
Moyenne entreprise (de 50 à 250 salariés)	18	21%
Total	86	100%

### c) Le degré de la préoccupation par la RSE

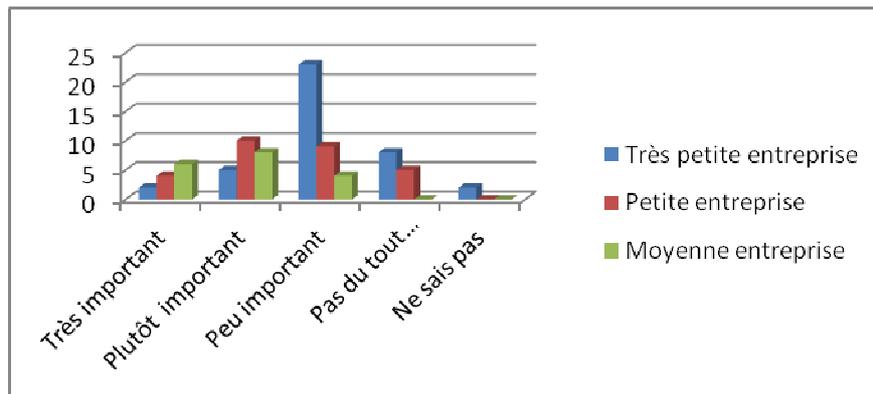
Les résultats montrent que seulement 14% des dirigeants de PME considèrent la préoccupation par la RSE comme « Très importante » dans la gestion de leur entreprise. Aussi, pour plus de 56% des managers des PME, cette préoccupation n'est pas ou « Pas du tout importante ». (Graphique.1c)



Graphique 1c : Le degré de préoccupation par la RSE

### d) Le degré de la préoccupation et type de la PME :

Les résultats de l'enquête confirment qu'il y a donc un lien très fort entre la taille de l'entreprise et le degré de sa prise en considération des dimensions sociaux- environnementales. La PME, dont la taille est moyenne ou petite a un degré de préoccupation plus important qu'une très petite entreprise.



**Graphique 1d : La Préoccupation RSE par type de PME**

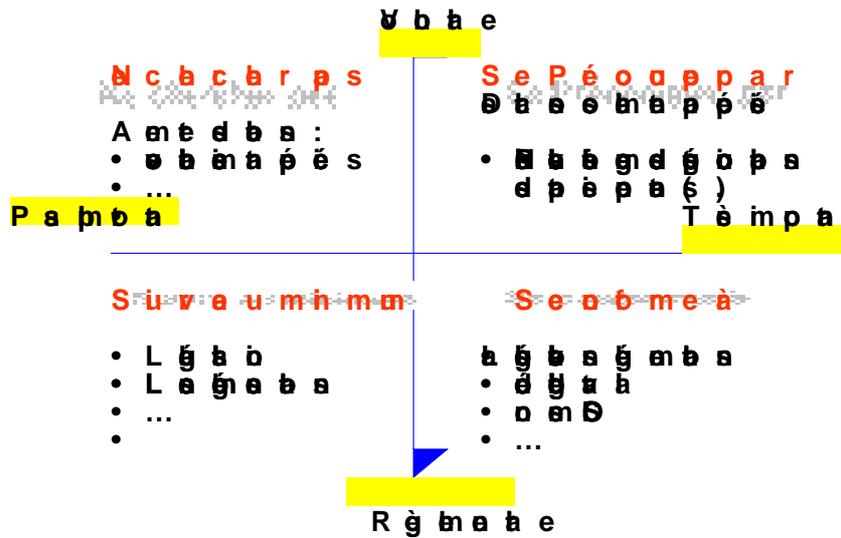
Au regard de ces résultats, on peut dire qu'en Algérie, la préoccupation par la RSE est plutôt réservée aux grandes entreprises. Cependant, même si les dirigeants des PME algériennes considèrent la préoccupation RSE comme plutôt pas importante, ces managers mettent souvent en place des actions de gestion responsable. Cette vérité témoigne d'une réelle prise en compte des enjeux sociaux environnementaux dans les PME, mais pas nécessairement de la mise en place de mesures formelles.

**e) La nature de la RSE par type de PME :**

L'analyse des résultats de l'enquête confirme qu'il y a chez les managers des PME, une vision très réduite de la notion ou du concept de la RSE. Pour la plupart des managers, d'une part, la notion de la RSE intègre principalement des préoccupations sociales, d'autre part, les managers suggèrent que ces préoccupations sont prises en compte sur une base d'intégration réglementaire.

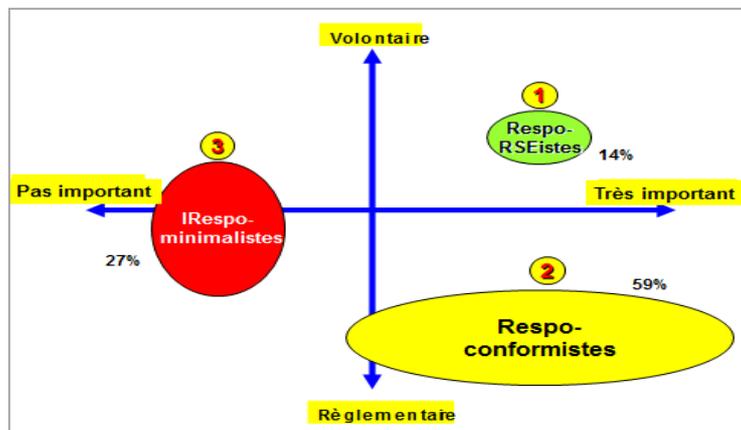
**2.3. La typologie de la perception de la notion de RSE dans les PME algériennes**

L'analyse factorielle appliquée aux résultats de l'enquête quantitative qui a porté sur les 86 PME nous a permis de dresser une typologie mettant en relation deux caractéristiques: D'une part, la nature ou l'aspect du concept de la RSE. (Réglementaire ou Volontaire). D'autre part, le niveau d'importance ou de préoccupation accordée par les dirigeants des PME à la notion de la RSE (Très important ou Pas du tout important).



**Figure 01 : La typologie de la perception de la notion de RSE**

A partir de cette typologie (Figure 01), nous avons pu dresser une nouvelle classification typologique qui présente un processus d'évolution à travers lequel les PME passent par trois étapes de la prise en compte de la dimension sociale dans la gestion de l'entreprise. Ce processus d'évolution est basé sur un cheminement par étapes qui représente l'évolution de la prise de conscience des questions liées à la responsabilité sociale des PME. En effet, cette typologie permet de dégager trois catégories de PME (Figure 02).



**Figure 02 : La typologie de la perception de la notion de RSE**

Les trois catégories sont :

**Irespo-Minimaliste** : Cette catégorie est composée de plus de 27 % de PME enquêtées, composé principalement de secteur BTP, les PME sont marquées par un manque d'intérêt à la responsabilité sociale. Aussi, dans cette classe de PME, les dirigeants, non seulement ne cherchent pas à mettre en place des actions volontaires et socialement appréciables, mais parfois, avouent ne pas respecter les lois et les normes socio-environnementales en vigueur. Le manque de motivation pour la mise en œuvre d'une démarche RSE et le très faible degré de préoccupation par les problèmes de la RSE sont les principales caractéristiques de ce groupe.

**Respo-Conformistes** : cette catégorie représente 60 % des PME enquêtées. Les dirigeants optent pour une activité réduite dans le domaine de la RSE, car souvent, ils se limitent à transcrire systématiquement et de façon régulière dans leurs activités toutes les lois et les nouvelles réglementations venant les encadrer dans le domaine de la RSE.

L'objectif fondamental recherché par ces PME reste la conformité au cadre juridique régissant leur domaine d'activité. Dans ce groupe, les dirigeants sont très sensibles aux problèmes sociaux et environnementaux, cependant, leur perception de la RSE est fondamentalement à caractère conformiste.

**Respo-RSEiste** : Cette catégorie de PME est très minoritaire (13 %). Les dirigeants ont une perception plus que conformiste. Conscients de l'importance grandissante de la démarche RSE dans la gestion de l'entreprise, les dirigeants de ces PME n'hésitent pas à saisir toutes les opportunités susceptibles de leur permettre de mettre en place des actions volontaires et socialement appréciables. Par ailleurs, si l'activité de ces PME est principalement dans les secteurs de l'industrie et des services, le profil des dirigeants est marqué par un niveau de formation plutôt très élevé car plus 75% ont un niveau universitaire supérieur.

## 2.4. Vers un processus de perception de la RSE par étapes

A partir de la typologie précédente, nous pouvons proposer une grille d'analyse du processus de la RSE dans les PME algériennes. Cette grille est établie en fonction de perceptions de la RSE et du niveau de préoccupation par les questions socio-environnementales. Le processus d'évolution des PME passe à travers trois étapes.

La première étape est celle de la situation «**Irespo-Minimaliste**» où l'entreprise ne donne aucune importance aux problèmes socio-environnementaux. Pour la deuxième étape, l'entreprise commence à respecter les réglementations sans plus et devenir simplement «**Respo-Conformistes**». Durant la troisième étape, l'entreprise cherche volontairement toutes opportunités permettant de mettre en place des actions volontaires et socialement appréciables. En d'autres termes, les dirigeants sont des vrais managers responsables ou des «**Respo-RSEistes**».

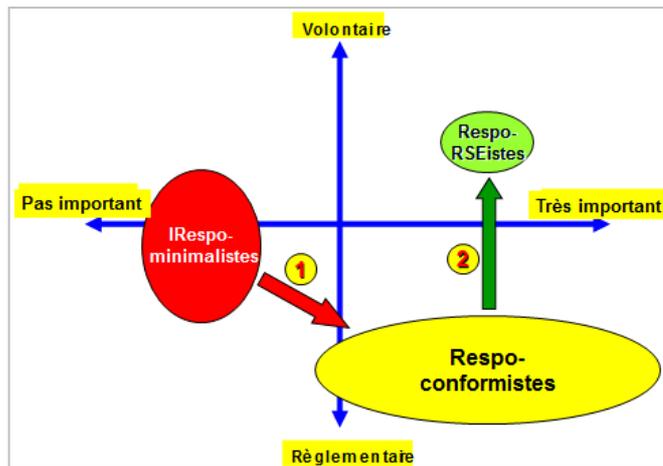


Figure 04 : Les Etapes du processus d'évolution des PME

## **Conclusion:**

L'étude de la responsabilité sociale de l'entreprise dans les PME en Algérie est relativement récente dans la mesure où la majorité d'entre elles ont été créées au cours de la période 1995-2010. Les dirigeants des PME sont de plus en plus conscients de la valeur économique directe que peut revêtir l'intégration de toute démarche de la responsabilité sociale.

Les résultats de l'enquête fournissent, dans un premier temps, un tableau général sur la perception de la notion de la RSE par les dirigeants des PME et, dans un deuxième temps, ils montrent que le concept « RSE » demeure relativement peu connu dans les PME algériennes. Ils démontrent, de plus, que la représentation de la notion de RSE est basée largement sur une conformité des pratiques des PME avec des aspects réglementaires (la réglementation du travail, droit social et de la sécurité ... etc).

Il est intéressant de noter aussi que l'action des PME algériennes en faveur de l'engagement socio-environnemental est essentiellement motivée par des enjeux principalement réglementaires. Cette situation explique en partie le comportement « Respo-conformiste » des managers des PME. En effet, ces responsables se contentent de transcrire systématiquement et de façon régulière dans leurs activités toutes les lois et règlements.

L'étude montre que les dirigeants des PME algériennes manquent de logique stratégique vis-à-vis de la démarche RSE. Cette dernière est considérée comme une contrainte par les PME. A cet égard, l'objectif des dirigeants se limite généralement à la mise en conformité réglementaire avec une logique purement opérationnelle. Aussi, certains dirigeants des PME sont insensibles aux problèmes socio-environnementaux notamment dans les très petites entreprises (TPE). Cependant on peut toutefois relever que cette faible préoccupation des dirigeants par les questions sociales peut être expliquée par le manque de pression sociétale et gouvernementale en matière de RSE en Algérie.

Dès lors, il convient de s'interroger sur les raisons de la mauvaise perception de la notion de la RSE dans les PME. Nous pouvons citer les raisons suivantes :

- les démarches RSE et les bénéfices qui en découlent sont mal connus des dirigeants des PME.

- les incitations légales sont considérées par certains comme étant suffisantes. Cette conception s'oppose toutefois à la philosophie de la RSE, sensée reposer sur des comportements volontaires.

- la force motrice principale de la responsabilisation des PME n'est pas l'éthique en elle-même, mais bien la rationalité économique, guidée par l'apparition d'avantages concrets liés aux actions responsables.

Parallèlement, notre recherche présente certaines limites. En effet, le faible nombre des PME (86) ne permet pas une généralisation des résultats à l'ensemble de la population des PME Algériennes.

Aussi, sur plan méthodologique, les limites sont essentiellement reliées à la nature de notre démarche d'enquête. En effet, afin d'étudier la perception d'un concept managérial comme la RSE, le recours à une démarche qualitative à partir d'interviews est plus cohérent et approprié qu'une démarche quantitative basée sur un questionnaire.

## **Bibliographie:**

**1. Ackerman, R. W. & Bauer, R. A. (1976),** « Corporate Social Responsiveness - The Modern Dilemma ». Reston. Virginia

**2. Acquier, A., & Aggeri, F. (2006),** «Institutional work in emerging fields. Toward a more distributed cooperative and enabling figure of institutional entrepreneurs. The case of the Global Reporting Initiative (GRI)». Paper presented at the 22nd EGOS Colloquium, Bergen.

**3. Acquier, A.; Gond, J.-P. (2007),** « Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise. A la (re) découverte d'un ouvrage fondateur : Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen", Finance Contrôle Stratégie, forthcoming.

**4. Aegerter, D. et E. Davoine (2006),** « La place des parties prenantes dans la représentation de la responsabilité sociale des dirigeants de PME », Bulletin OEconomia Humana, Édition spéciale sur la RSE et les PME, ESG, UQAM, vol. 4, n° 11, décembre, p. 26-31.

**5. Aggeri, F. (2004),** « L'environnement en quête de théories. » Natures Sciences et Société 13: 138-140.

**6. Atil A. (2010),** « L'Information Environnementale dans les PME algériennes : entre une motivation « éco-passive » et une vision « court-termiste » 7ème Congrès International de l'ADERSE. RSE & innovation. Groupe Sup de Co La Rochelle. 24-25-26 Mars 2010

**7. Atil A. (2009),** « L'engagement environnemental dans les PME algériennes : entre motivations et enjeux ». Revue Entreprise Ethique. Ethique Editions, N° 31.

**8. Berger-Douce S. (2007),** « Les stratégies d'engagement sociétal des entrepreneurs », Revue de l'Entrepreneuriat, vol 6, n°1. pp. 53 – 62.

**9. Boiral O. (2005),** « Concilier environnement et compétitivité ou la quête de l'éco-efficience ». Revue française de gestion- vol. 31 n° 158. pp.163-186.

**10. Bonneveux E., (2008),** « l'intégration de pratiques de responsabilité sociale par les PME/PMI d'Indre et-Loire: l'exemple du groupement des entreprises du Val d'Amboise », 3ème congrès du RIODD, ESDES, Lyon 5 et 6 juin.

**11. Bonneveux E., Saulquin J.-Y. (2009),** « L'appropriation de la RSE par les dirigeants de PME. Le réseau comme vecteur de l'apprentissage managérial », *Revue Management & Avenir*, n°23, pp. 170-186

**12. Bouyacoub A. (2006),** « Les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelles. De la gouvernance des PME-PMI. Regards croisés France – Algérie ». Edition L'Harmattan. pp. 113- 127.

**13. Bowen HR. (1953),** « Social Responsibilities of the Businessman ». Harper and Row: New York.

**14. Butel-Belini B. (1997),** « L'intégration de la donnée écologique dans la gestion de l'entreprise: une analyse contingente au niveau des sites de production ». Thèse pour le doctorat en Sciences de Gestion. Université de Lille 1. 354 p.

**15. Capron, M. et Quairel-Lanoizelée, F. (2007),** «La responsabilité sociale d'entreprise», Paris, la Découverte.

**16. Caron, M.A et M.F. Turcotte. (2006),** « Forces de transformation et d'inertie dans la divulgation de la performance d'entreprises: analyse de rapports de développement durable». Cahier de la Chaire d'information financière et organisationnelle, Montréal, École des sciences de la gestion, UQÀM, no 08-2006, 51 p.

**17. Carroll, A.B. (1979),** « A three Dimensional Conceptual Model of Corporate Performance », *Academy of Management Review*, 4(4), 497-505.

**18. Carroll, A.B. (1999),** « Corporate Social Responsibility», *Business & Society*, 38(3), 268-295.

**19. Clarkson, M. B. (1995),** « A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance ». *Academy of Management Review*, vol. 20, n° 1, p. 92-117.

**20. Confais J, Nakache J -P. (2000),** « Méthode de classification : avec illustration SPAD et SAS ». Montreuil. Ed. CISIA – CERESTA. 185 pages.

**21. Dahlsrud, A., (2006),** « How Corporate Social Responsibility is Defined: an Analysis of 37 Definitions », *Corporate Social Responsibility and Environmental Management, Corp. Soc. Responsib. Environ. Mgmt.* (in press) Published online in Wiley InterScience, ([www.interscience.wiley.com](http://www.interscience.wiley.com))

**22. Delchet K. (2007)**, « Développement durable : l'intégrer pour réussir : 80 PME face au SD 21 000 » Paris. Ed. AFNOR. 382 pages.

**23. Donaldson, T. & Preston, L. (1995)**, «The stakeholder theory of the modern corporation: Concepts, evidence and implications ». Academy of Management Review 20, 65-91.

**24. Dubigeon O. (2005)**, « Mettre en pratique le développement durable. Quels processus pour l'entreprise responsable ? » Pearson Education/Campus Press, Paris.

**25. Dupont O. (1995)**, « Les PME et le marché de l'environnement: Situation et perspectives des éco-industries en France», Paris. Ed. Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. 189 pages.

**26. Gendre - Aegerter, D. (2008)**, « La perception du dirigeant de PME de sa responsabilité sociale : une approche par la cartographie cognitive », thèse soutenue à l'Université de Fribourg (Suisse)

**27. Gendron C, Lapointe A, Turcotte M.F, (2004)**, « Responsabilité sociale et régulation de l'entreprise mondialisée ». Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 59, n° 1p. 73-100.

**28. GENDRON C. (2000)a** , « Enjeux sociaux et représentations de l'entreprise ». La Revue du MAUSS, no 15, 320–325.

**29. GENDRON C. (2000)b**, « Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale ». Cahier de recherche du CRISES, UQAM, février, no 0004, 74 p.

**30. GENDRON C. (2001)**, « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques ». Revue Pour, no 172, 175–181.

**31. Henderson, H.( 2005)**, « Socially Responsible Practices Have Businesses Seeing Green». Journal of Financial Planning, vo1.18, no 8, p. 16.

**32. Julien P.-A., (1994)**, « Les PME : bilan et perspective », Les Presses Inter Universitaires, Economica, Québec

**33. Laarraf Z ; (2010)**, « La perception du dirigeant de la PME du concept de RSE ». CNAM Paris- LIPSOR

**34. Morineau A, Morin S. (2000)**, « Pratique du traitement des enquêtes : Exemple d'utilisation du système SPAD». Montreuil. Ed. CISIA – CERESTA. 225 pages.

**35. Observatoire des PME européennes, (2002),** « Les PME européennes et les responsabilités sociale et environnementale», Rapport n° 4.

**36. Pasquero, J. (2005),** « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion: le concept et sa portée». Chap. in Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, sous la dir. de Marie-France B. Turcotte et Anne Salmon, p. 112-133. Québec: Presse de l'université du Québec, 228 p.

**37. Rodié I (2007),** « Responsabilité sociale des entreprises –le développement d'un cadre européen » Meoire de DEA - Institut Européen de l'Université de Genève.

**38. Torres O., (1997),** « Pour une approche contingente de la spécificité de la PME », Revue internationale PME, vol. 10, no 2, pp.9-43

**39. Torres O., Julien P.-A., (2005),** « Specificity and denaturing of Small Business », International Small Business Journal, vol. 23, no 4, pp.119-138

**40. Turcotte, M. F. et A. Salamon. (2005),** « Conclusion». In Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise », sous la dir. de B. -Turcotte, M.F et A. salmon. Québec: Presse de l'Université du Québec, 228p.

**41. Turcotte, M-F., et C. Gendron. (2006),** « Responsabilité sociale de l'entreprise: particularismes nationaux et convergences globales». Atelier international de Montréal sur la RSE 2006, Séance perspectives conceptuelles, 13 octobre 2006.

**42. Wood, D.J. (1991),** « Corporate social performance revisited » In: Academy of Management Review. 16, pp. 691-718.

**43. Wood, DJ et R.R. Jones. (1995),** « Stakeholder Mismatching: A Theoretical problem in Empirical Research on Corporate Social Performance». International Journal of Organisational Analysis, vol 3, no 2, p. 229-267.

**44. Wood, DJ et R.R. Jones. (1995),** « Stakeholder Mismatching: A Theoretical problem in Empirical Research on Corporate Social Performance». International Journal of Organisational Analysis, vol 3, no 2, p. 229-267.